

LE 5 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 5 août 2019, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry

Liette St-Pierre

Martine Rouillard

Steve Lapointe

Régis Prévost

Absence motivée : Jonathan Goupil

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-08-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 2 & 8 juillet 2019
4. Approbation des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION :**
NOTE Remise du rapport budgétaire de juillet 2019
NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - 6.1 Avis de motion & présentation du règl. # 335-19 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour.
 - 6.2 Colloque de zone de l'ADMQ
 - 6.2 Contrat avec l'agent de développement
 - 6.3 Demande d'autorisation du Club Les Défricheurs L'Islet-Sud
 - 6.4 Changement date de réunion de septembre
7. **VOIRIE :**
 - 7.1 Plan d'intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL)
8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 8.1 FIMEAU
 - 8.2 Formation eau potable
 - 8.3 CPTAQ
 - 8.4 ~~Prolongement réseau d'aqueduc & d'égouts~~
9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :**
 - 9.1 Entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins.
10. **COMITÉ ET LOISIRS**
 - 10.1 Société du Patrimoine
 - 10.2 Jardin Entre Ciel & Terre
11. **CORRESPONDANCE :**

12. **VARIA:**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point 7.2 Travaux rang St-Joseph et enlever le point 8,4 Prolongement réseau d'aqueduc & d'égouts.

ADOPTÉE

02-08-19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 & 8 JUILLET 2019

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

03-08-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 250 877.07\$ pour août 2019, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE

ADMINISTRATION :

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juillet est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres auxquelles elle a assisté dans le dernier mois.

AVIS MOTION

Le conseiller Steve Lapointe, donne avis de motion relativement à l'adoption ultérieure du « Règlement # 335-19 sur la politique relative au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour.

Madame la mairesse présente le projet de règlement # 335-19 concernant la politique relative au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour. Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents.

04-08-19

COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMO : AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de la zone Beauce-Côte-Sud se tiendra les 11 et 12 septembre prochain à l'Oiselière de Lévis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à participer au Colloque de zone. De payer un montant de 115\$ pour l'inscription pour les deux jours incluant les dîners.

DE REMBOURSER tous les frais reliés à ce colloque (frais déplacement, repas, hébergement), le règlement # 246-09 ne s'applique pas pour le colloque sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

05-08-19

CONTRAT DE SERVICE AVEC MRC BELLECHASSE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NE PAS RENOUVELER le contrat de service de paie avec le centre local de développement de la MRC de Bellechasse inc.concernant l'agent de développement. Le contrat se terminera le 31 décembre prochain.

ADOPTÉE

06-08-19

DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB LES DÉFRICHEURS L'ISLET-SUD

CONSIDÉRANT QU'une demande de droit de passage pour le 21 septembre prochain a été faite de la part du Club Les Défricheurs L'Islet-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le Club Les Défricheurs a reçu l'accord de la Sûreté du Québec pour circuler sur une portion de la Route 281 entre le rang St-Armand & St-Anselme sur environ 1,5 km;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports demande au Club Les Défricheurs L'Islet-Sud d'avoir un véhicule escorte à la fin de leur convoi malgré que le groupe sera encadré par des bénévoles/agents de sentier bien identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER notre employé municipal de garde cette fin de semaine là de servir d'escorte avec le véhicule de la Municipalité pour permettre à ce groupe de circuler sur la route 281 sur une longueur d'environ 1,5 km le 21 septembre prochain.

ADOPTÉE

07-08-19

CHANGEMENT DE DATE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE CHANGER la date de la séance régulière de septembre pour
lundi, le 9 septembre 2019, l'heure reste la même soit à 19h.

ADOPTÉE

VOIRIE

08-08-19

TRAVAUX RANG ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés en juin dernier dans le rang
St-Joseph sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux de creusage de fossé sont
nécessaires dans le rang St-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER S.D. Ménard inc. pour des travaux de creusage de
fossés dans le rang St-Joseph sur une distance d'environ plus ou
moins 8 kilomètres. Le taux payé sera celui donné au printemps
dernier.

ADOPTÉE

09-08-19

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES (PIIRL)**

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités de la MRC des
Etchemins ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en
Infrastructures routières locales (PIIRL) et que ledit plan a pour but de
déterminer les interventions nécessaires et prioritaires à court, moyen et
long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale du PIIRL,
approuvée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), prévoyait la
réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020
inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont déjà engagé des
dépenses en lien avec les travaux à effectuer, avec l'autorisation des
représentants du MTQ (plans & devis, étude géotechnique, entre autres),
sans être informées que ces travaux préliminaires seraient sans suite;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a annoncé aux municipalités concernées,
en juin 2019, qu'il n'y avait plus d'argent pour poursuivre les travaux, et
ce, sans aucune solution de rechange;

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu unanimement par les conseillers présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'injecter les
sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans
d'Intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL);

DE SOLLICITER l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent le financement pour la réalisation complète du PIIRL;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à :

Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse;
M. Samuel Poulin, député de Beauce Sud;
M. François Legault, premier ministre du Québec;
Mme Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;
M. Jacques Demers, président de la FQM;
M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ.

ADOPTÉE

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

10-08-19

FORMATION EAU POTABLE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER la carte d'apprentissage de l'employée Alexandra Anctil-Allaire afin qu'elle puisse adhérer au programme professionnelle « Traitement d'eau souterraine avec filtration & réseau de distribution » au coût de 115\$.

ADOPTÉE

11-08-19

RACCORDEMENT DES NOUVEAUX PUITES

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitant ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associé à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

12-08-19

CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande auprès de la CPTAQ pour la connexion des puits SM 16-1 & SM 16-3;

CONSIDÉRANT QUE suite à un plan d'arpentage montrant les puits à connecter pour savoir si ceux-ci sont situés (à l'intérieur d'un droit acquis) sur le terrain et que la municipalité en était propriétaire avant le 19 juin 1981;

CONSIDÉRANT QUE le puits SM 16-1 est sur une partie acquise par la municipalité en 1962; **QUE** la CPTAQ reconnaît des droits acquis en vertu de l'article 104 de la Loi sur cette partie de lot d'une superficie de 8 829,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le puits SM 16-2 est situé à l'intérieur d'une partie du lot acquis par la municipalité en 1989 suite à la décision rendue par la Commission au dossier 149398; **QUE** cette partie de lot bénéficie d'une autorisation générale permettant à la Municipalité d'y capter de l'eau pour desservir son système d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la Commission considère que ce puits pourrait être utilisé par la Municipalité immédiatement sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir une nouvelle autorisation de la Commission puisque l'autorisation 149398 est toujours valide;

CONSIDÉRANT QUE le puits SM 16-3 est localisé sur une partie du lot de la municipalité qui ne bénéficie pas d'un droit ou d'une autorisation pour y faire du captage d'eau; donc, pour être raccordé au réseau d'aqueduc, ce puits doit obtenir une autorisation de la Commission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER à l'environnement le droit de se connecter au puits SM16-1, tout en continuant d'utiliser comme appoint les sources actuelles.

PAR LA SUITE, la municipalité pourra faire les tests nécessaires sur le puits SM16-2 sans que les résidents soient privés d'eau.

ADOPTÉE

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :

13-08-19

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DES ETCHEMINS

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en œuvre d'un schéma de couverture de risques sur le territoire des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux et la MRC des Etchemins ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire en date du 25 avril 2005;

CONSIDÉRANT QU'un comité intermunicipal est formé de 7 membres en provenance de municipalités différentes, dont 3 maires, nommés par résolution du conseil de la MRC (article 4.1 de l'entente);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté une résolution (#2019-05-20) pour la nomination d'un quatrième maire (article 4.1 de l'entente);

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers suivants :

QUE la municipalité de Saint-Magloire adopte la résolution # 13-08-19 modifiant l'article 4.1 de l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins dans le but d'intégrer un quatrième maire en provenance d'une municipalité membre de la Régie incendie du secteur est des Etchemins dans ledit comité intermunicipal.

ADOPTÉE

COMITÉ & LOISIRS

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Sujet à revenir le mois prochain.

14-08-19

JARDIN ENTRE CIEL & TERRE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACHETER 3 tables de pique-nique pour les installer pour le moment au Jardin entre Ciel & Terre. Ces tables serviront à d'autres endroits dans la municipalité au besoin.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

15-08-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale